

# Conditions d'utilisation des marques & normes graphiques



Mise à jour : 5 janvier 2017

# Contexte

Le Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois, mieux connu sous le nom d'Aliments du Québec, est un organisme voué à la promotion des produits agroalimentaires québécois, notamment par la promotion des produits certifiés *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* et des déclinaisons dont elle est dépositaire.



En adhérant à Aliments du Québec, en défrayant les coûts annuels d'adhésion et en faisant certifier des produits, les entreprises agroalimentaires obtiennent le droit d'utiliser les marques.



Il importe de noter que ce sont les produits qui sont certifiés et non les entreprises. Ainsi, l'utilisation de ces marques doit impérativement correspondre à la certification qui a été octroyée à un produit précis, et ce, pour diverses applications (emballage, publicité, visuel, reportage, etc.). Pour ce faire, il suffit simplement d'en faire la demande à Aliments du Québec, qui fait parvenir les fichiers visuels à l'entreprise.



Comme il s'agit de marques de commerce déposées, une fois le montage graphique effectué, **l'entreprise doit impérativement envoyer une épreuve à Aliments du Québec pour approbation du logo.** Les éléments qui seront validés sont les couleurs, la forme, la grosseur, la typographie et la zone de protection. Aliments du Québec s'assure également que le logo utilisé correspond à la certification détenue. Advenant le cas où des modifications sont à apporter, une seconde épreuve devra être approuvée par Aliments du Québec.



## Utilisation liée à l'entreprise

Si une entreprise désire utiliser le logo en lien avec l'ensemble de ses produits ou encore avec le nom de son entreprise, elle doit inclure la mention *Cette entreprise offre des produits certifiés par* avec le logo *Aliments du Québec*.

CETTE ENTREPRISE OFFRE  
DES PRODUITS CERTIFIÉS PAR



Une approbation d'Aliments du Québec est également nécessaire dans ces cas.

# Les logos :

## Symboles d'identité et de provenance

Les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* sont la base du système d'identité. Par l'association des formes, des couleurs et de la typographie, ces logos sont le moyen d'identification des produits dûment certifiés *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec*, soit les deux marques de commerce gérées par l'organisme.

Les normes qui régissent la couleur, la forme, la typographie, le dessin et la mise en page doivent être respectées afin de conserver une uniformité dans l'utilisation des logos. Le respect de ces règles permet de créer une meilleure communication, renforçant ainsi l'image des *Aliments du Québec* et des *Aliments préparés au Québec*.

## Les éléments d'identité



**Le logo *Aliments du Québec* se compose de quatre éléments :**

- une fleur de lys
- une forme ovale
- le nom *Aliments du Québec*
- la mention MD



**Le logo *Aliments préparés au Québec* se compose de quatre éléments :**

- une fleur de lys
- une forme irrégulière (toque de chef)
- le nom *Aliments préparés au Québec*
- la mention MD

Les deux logos s'apposent sur du matériel promotionnel et sur différents véhicules d'information tels journaux, magazines, circulaires, étiquettes, cartes-tablettes, emballages de produits alimentaires, etc., ainsi que sur le produit lui-même.

# Les couleurs

Les mêmes couleurs sont utilisées pour les deux marques de commerce, soit les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec*. Les logos devraient être reproduits dans la gamme chromatique Pantone® lorsque possible. Ils peuvent également, dans certains cas, apparaître en quadrichromie.

La couleur bleue correspond à la référence 280 C pour un papier couché et 280 U pour un papier non couché dans la gamme chromatique Pantone®. Si la couleur doit apparaître en quadrichromie, l'équivalence est composée de Cyan à 100%, de Magenta à 72%, de Jaune à 0% et de Noir à 18%.

La couleur jaune utilisée sur un papier couché correspond à la référence 123 C dans la gamme chromatique Pantone®. Si la couleur doit apparaître en quadrichromie, l'équivalence est composée de Cyan à 0%, de Magenta à 24%, de Jaune à 94% et de Noir à 0%.

La couleur jaune utilisée sur un papier non couché correspond à la référence 7406 U dans la gamme chromatique Pantone®. Si la couleur doit apparaître en quadrichromie, l'équivalence est composée de Cyan à 0%, de Magenta à 18%, de Jaune à 100% et de Noir à 6%.

## La typographie

**A B C D E F G H I J**  
**K L M N O P Q R S T**  
**U V W X Y Z**  
**1 2 3 4 5 6 7 8 9 0**  
**( ; , : ? ! \$ & “ ” )**

La typographie, le style d'un alphabet, est un élément capital d'identification d'une communication.

La typographie utilisée pour les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* est le **Copperplate thirty three BC**.

# Les applications

Les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* doivent être utilisés avec les deux couleurs de référence, le bleu et le jaune, telles que décrites plus haut. Il faut considérer alors si l'un ou l'autre des logos est destiné à un ouvrage en quadrichromie, en couleurs à plat (Pantone®) sur papier couché ou en couleurs à plat (Pantone®) sur papier non couché et choisir la version de logo appropriée.

Lorsque le logo utilisé ne peut apparaître qu'en une seule couleur, on devra opter pour la version bleue. Si le document à imprimer est en noir et blanc seulement, alors on utilisera la version noire du logo approprié.

Les logos sont toujours composés d'une forme blanche en arrière-plan. Cette forme blanche est invisible lorsque le logo est utilisé sur fond blanc, mais devient visible lorsque le logo est utilisé sur un fond de couleur ou photographique. Il n'existe donc pas de version « renversée » puisqu'il s'agit du même logo sur tous les types de fond.

Dans les cas où les logos sont utilisés sur un fond de couleur ou photographique, la forme blanche doit **obligatoirement** être présente.



# Les déclinaisons biologiques



D'autres déclinaisons des logos de l'organisme existent, soit *Aliments du Québec – Bio* et *Aliments préparés au Québec – Bio*.

Ces déclinaisons s'adressent exclusivement aux produits biologiques dûment certifiés auprès de certificateurs accrédités par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CART V).

Les normes graphiques qui régissent l'utilisation de ces deux déclinaisons sont exactement les mêmes que celles se rapportant aux logos réguliers.

Toutefois, en ce qui concerne la pastille de couleur verte, elle se décline de la façon suivante :



Les autres couleurs, la typographie, les applications, le format minimal et la zone de protection demeurent inchangés.

Comme c'est le cas pour tous les logos d'Aliments du Québec, une fois le montage graphique effectué, l'entreprise doit impérativement envoyer une épreuve à Aliments du Québec pour approbation.

Advenant le cas où des modifications sont à apporter, une seconde épreuve devra être approuvée par Aliments du Québec.

# Le format minimal du logo



Les logos *Aliments du Québec* et *Aliments préparés au Québec* doivent être utilisés dans leur ensemble.

Le format minimal ne devrait pas être plus petit que 1/2 pouce (1,27 cm) de largeur en se basant sur la largeur de la forme ovale du centre.



En deçà de ce format, la reproduction du symbole devient critique, illisible et son apparence visuelle risque d'être déformée.

# La zone de protection du logo

Que ce soit pour le logo *Aliments du Québec* ou *Aliments préparés au Québec*, il existe une région à l'intérieur de laquelle aucun autre élément que le logo lui-même ne devrait apparaître.

Cette région est strictement réservée à l'identification. Elle est définie par un espace minimal dont le logo a besoin pour ne pas être caché par l'information qui l'entoure.

Une marge minimale libre équivalente à l'épaisseur de la marge blanche autour de ce dernier devrait être respectée. Si le logo est utilisé sur fond blanc, il suffit de lui assigner temporairement un fond de couleur le temps de prendre la lecture de l'espace nécessaire et de remettre le fond blanc après l'exercice.

